



Heures de ménage sans factures

Par **counetbalou**, le **21/01/2014 à 08:13**

Bonjour, j'ai rendu l'appartement que j'occupais en location le 29 novembre 2013. Je viens tout juste, depuis hier soir, de récupérer ma caution après plusieurs relances téléphonique auprès de mon propriétaire. Le propriétaire m'a retenu des heures de ménage sur ma caution. En outre la somme importante retenue (100 euros alors qu'il s'agissait d'un appartement de 60m carré) il ne m'a pas fourni de factures. Je trouve cela un peu limite, d'autant plus que j'avais mis un coup d'aspirateur et de serpillère. Puis lorsqu'il a récupéré l'appartement, il a entrepris des travaux de peinture et de changement de tapisserie. Lorsque j'ai récupéré le restant de ma caution hier soir, il ose me dire que l'appartement était dans un état lamentable. L'état lamentable de l'appartement me paraît logique après des travaux de peinture et tapisserie. Je le soupçonne de me faire payer des heures de ménage pour nettoyer les "dégâts" après travaux. Ma question est "puis-je lui demander une facture pour le ménage ou est-ce que les propriétaires peuvent agir libre dans ce domaine?".rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **21/01/2014 à 08:47**

Bonjour,rnD'jà, il faut vérifier si l'état des lieux de sortie fait ressortir que le logement nécessitait un nettoyage, sinon, ça s'arrête là.rnEnsuite, si effectivement, l'état des lieux montre qu'il fallait procéder à un nettoyage, le bailleur doit justifier sa retenue par un devis ou une facture d'un professionnel du nettoyage.rnSi ce n'est pas le cas, vous exigez qu'il vous rende la somme indument retenue (LRAR de mise en demeure) sans quoi il faudra saisir le juge de proximité.

Par **counetbalou**, le **21/01/2014** à **10:35**

merci de votre précision. Je vais déjà le contacter par téléphone et si besoin par courrier recommandé.